



Un environnement, une santé en Grand Est



4ème Plan Régional Santé - Environnement : analyse des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique

Nous tenons avant tout à remercier l'ensemble des contributeurs qui ont lu et commenté le projet de 4ème Plan Régional Santé Environnement (PRSE) de la région Grand Est, soumis à la consultation publique du 24 avril et le 28 mai 2023¹.

Le PRSE, qui vise à limiter les risques sur la santé humaine liés à des facteurs environnementaux et couvrira la période 2023 à 2028, est le fruit d'une co-construction entre les pilotes du Plan (ARS Grand Est, Région Grand Est, Préfecture de la région Grand Est et services associés – DREAL, DRAAF, DREETS) et l'ensemble de la communauté santé environnement du territoire.

Déclinant en Grand Est certaines actions du [4e Plan National Santé Environnement](#), le PRSE s'appuie également sur le [bilan du PRSE3](#), des [diagnostics territoriaux et des états des lieux](#) ayant permis de définir les enjeux sanitaires et les facteurs environnementaux au sein de la région Grand Est, et les résultats des rencontres et ateliers organisés de décembre 2021 à mai 2022.

La consultation publique a permis de recueillir plus largement des avis, au-delà des partenaires associatifs et institutionnels, sur les priorités, les objectifs et les exemples d'actions définis collectivement.

Pendant 5 semaines, 137 contributeurs et différentes commissions ont donné un avis sur le projet de plan, montrant globalement leur accord avec celui-ci.



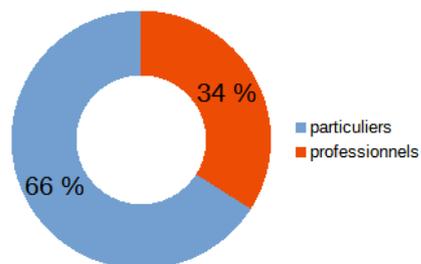
Analyse globale des réponses à la consultation

▪ Profil des répondants

137 contributions ont été collectées, en majorité auprès de particuliers, mais aussi auprès d'acteurs du monde associatif, des collectivités, des professionnels...

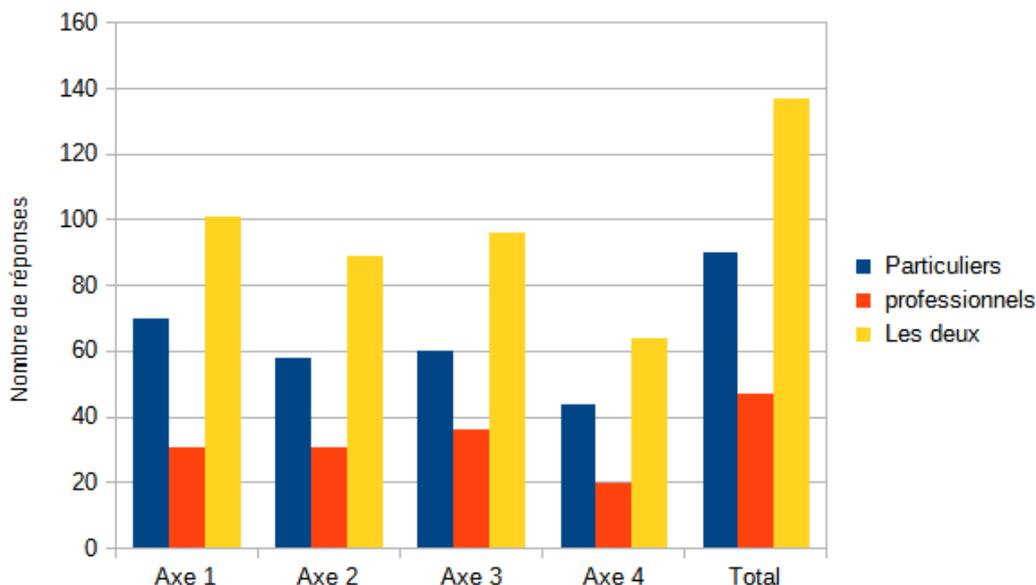
Différentes commissions ont émis un avis sur le projet de plan : la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER).

Certains membres des commissions suivantes se sont également prononcés : Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM), le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) et la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR).



¹ Consultation dématérialisée, sur le site internet www.grandest.prse.fr

■ Répartition des réponses par axe



C'est l'axe 1 « Des modes de vie et de consommation favorables à la santé » qui a été le plus commenté et l'axe 4 « La santé environnementale dans les territoires et au plus près des citoyens » qui a été le moins commenté.

Cela peut s'expliquer par le fait que les participants répondent de moins en moins tout au long du questionnaire.

Parmi les réponses des professionnels, on peut noter que si les avis des associations se sont répartis sur les 4 axes, les collectivités ont globalement plutôt donné des avis sur l'axe 2 « Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement », et peu sur l'axe 4 qui, pourtant, est tourné vers les territoires.



Les commentaires sur les priorités

De manière générale, on notera que les répondants sont en grande majorité en accord avec le projet de PRSE soumis à la consultation publique.

On soulignera néanmoins quelques propositions ou commentaires qui sont hors du champ du PRSE, notamment :

- concernant l'évolution des normes et réglementations actuelles dans le domaine de la santé environnementale ou encore de la fiscalité environnementale.
- celles qui sont du ressort d'autres dispositifs ou politiques publiques. Dans ce cas précis, il apparaît nécessaire de conforter les liens entre le PRSE et les autres plans, stratégies et dispositifs (PRST, PAT notamment).
- celles relatives au renforcement des contrôles et actions coercitives (du ressort des services de l'Etat concernés).

Vous trouverez ci-après une synthèse globale des contributions reçues selon les axes du PRSE4.

Les nuages de mots illustrent les termes utilisés pour qualifier les priorités proposées dans le projet de plan.



Des modes de vie et de consommation favorables à la santé



PRIORITE 1.1 : Améliorer la qualité des environnements intérieurs de vie et de travail

73 contributions

Les commentaires portant sur les expositions aux produits polluants en milieu professionnel soulignent l'importance d'articuler le Plan Régional Santé Environnement et le Plan Régional Santé Travail.

Des répondants ont mis en avant la nécessité de travailler autant sur l'information en matière des risques d'exposition que sur l'accessibilité administrative et financière aux démarches à entreprendre pour réduire ces risques (exemple de l'élimination des déchets d'amiante). La question de la prise en compte des enjeux tels que les nano matériaux, la pollution plastique, les champs électromagnétiques, le bruit, est rappelée.

Priorité 1.2 : Renforcer le recours des populations à une alimentation favorable à l'environnement et à la santé humaine

89 contributions

Des propositions de reformulation des objectifs et actions seront prises en compte, afin notamment de mettre en visibilité l'ensemble des pratiques agricoles respectueuses de la santé et de l'environnement.

S'agissant du pilotage de cette priorité, des répondants ont proposé d'y associer la profession agricole qui constituerait un réservoir d'idées permettant une déclinaison effective de cette priorité.

La nécessaire articulation du futur PRSE avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) et les politiques agricoles est également soulignée.

Plusieurs points de vigilance ont été rapportés : au-delà de rendre visible l'offre alimentaire « saine et durable » il convient également de la rendre lisible et de prendre en compte les aspects financiers qui sont un frein à l'accès pour les populations les plus précaires.

Par ailleurs, la profession agricole souligne la nécessité de ne pas stigmatiser l'alimentation carnée, puisque l'activité d'élevage contribue notamment au maintien en herbe des prairies, nécessaire pour une bonne santé des sols, pour favoriser la biodiversité et contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux.

La sensibilisation des jeunes apparaît comme un levier important pour induire des changements.





Un aménagement du cadre de vie extérieur porteur de bénéfices sanitaires, sociaux et environnementaux

PRIORITE 2.1 : Maintenir quantitativement et qualitativement la ressource en eau

74 contributions



Le renforcement des compétences des populations doit être associé à d'autres stratégies d'action, les répondants ont notamment proposé l'accompagnement des ménages dans les démarches administratives ou encore le soutien financier à des installations permettant de préserver la ressource en eau.

Parmi les propositions, il est suggéré d'améliorer la lisibilité des analyses réalisées sur l'eau afin d'en permettre une bonne compréhension par tous, de rechercher les polluants préoccupants, renforcer les mesures de gestion, aller au-delà des constats et favoriser le passage à l'action.

La question des impacts de l'activité agricole sur la qualité des eaux est évoquée à de nombreuses reprises. Elle rejoint les actions de promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé évoquées

dans l'axe 1, mais également d'autres politiques publiques visant à la réduction de l'usage des pesticides et de lutte contre les pollutions diffuses (Ecophyto, Plan de réduction des produits phytopharmaceutiques et sortie du glyphosate, plan national et régional d'action nitrates ...). S'agissant des résidus médicamenteux, il est suggéré de mener également des actions de sensibilisation des particuliers. La question de la sobriété dans les usages de l'eau apparaît également comme une priorité pour les répondants qui soulignent la nécessité de mobiliser l'ensemble des usagers, comme le précise par ailleurs le [plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau](#) avec lequel le PRSE Grand Est sera mis en cohérence.

La question de la désimperméabilisation des sols est également citée par les répondants comme une mesure à conforter : elle fait en effet partie des actions à mettre en œuvre pour des aménagements et un urbanisme favorable à la santé (voir priorité 2.4).

PRIORITE 2.2 : Améliorer la qualité de l'air extérieur

66 contributions

De nombreux répondants soulignent le coût sanitaire lié à la pollution atmosphérique et mentionnent la nécessité d'agir sur ce point, au-delà des enjeux en lien avec le climat. Pourtant, il est à souligner que les changements climatiques impactent la nature des pollutions de l'air extérieur auxquelles nous sommes collectivement exposés.

Selon des répondants, la proposition d'amélioration des connaissances doit s'accompagner d'un travail sur l'accessibilité et la compréhension des informations diffusées en matière de qualité de l'air.

Ils soulignent également l'intérêt de déployer d'autres stratégies pour permettre aux populations d'utiliser par exemple les transports en commun ou d'autres types de mobilités, avec un soutien financier ou un meilleur accès géographique à ces moyens de transport collectifs.

Parmi les acteurs à mobiliser, des répondants ont cité les associations de préservation de l'environnement comme « un levier intéressant. »





PRIORITE 2.3 : Améliorer la gestion des sites pollués

41 contributions

Des répondants soulignent la nécessité de travailler sur les sites et sols pollués compte tenu du contexte réglementaire qui vise à limiter l’artificialisation de nouvelles surfaces (Zéro Artificialisation Nette), et le fait que ces sites sont potentiellement sources de pollution pour les eaux souterraines ou lors de la mise en place de potagers ou fermes urbaines.

En lien avec les pistes d’actions proposées, des répondants proposent de créer un lien avec les programmes du Groupement d’intérêt scientifique sur les sols et de valoriser les travaux conduits par le BRGM.

Pour ce qui concerne le secteur agricole, il est également fait mention de la nécessaire réaffirmation du rôle des organismes indépendants dans la prévention des risques de pollution des sols agricoles liée au retour au sol des produits résiduels organiques (PRO), notamment des boues d’épandage de stations d’épuration.

Il est également suggéré d’aller au-devant des populations concernées par des risques d’exposition aux polluants des sols, particulièrement les publics spécifiques et les plus vulnérables.

PRIORITE 2.4 : Développer des projets d’aménagements et d’urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement

54 contributions

Les répondants indiquent que cette priorité prend tout son sens dans un contexte de changement climatique et que les actions menées dans ce cadre permettent des changements sur le long terme. La formation des acteurs apparaît comme un préalable indispensable, de même que l’importance de traiter ce sujet de manière transversale et pluridisciplinaire.

Pour renforcer les compétences sur ce champ, des répondants proposent d’associer plus régulièrement les paysagistes, concepteurs urbanistes dans les équipes de travail.

Il est proposé d’intégrer une action sur la prise en compte de la santé dans les documents d’urbanisme.

Un point de vigilance est soulevé quant à la question des mobilités douces, qui ne doivent être restreinte aux seuls aménagements cyclables et sur l’importance d’une offre de transports collectifs de qualité.

Les enjeux de lutte contre l’artificialisation des sols et de végétalisation sont cités par de nombreux répondants.





Une seule santé



Priorité 3.1 : Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l’expansion des espèces végétales et animales impactant la santé

44 contributions

Concernant la surveillance des zoonoses, il a été souligné l’importance de mettre en place des actions de sensibilisation et de surveillance des élevages non professionnels et amateurs, au même titre que les élevages professionnels, notamment pour les ovins, porcs et volailles.

Il a été noté l’implication forte des Chambres d’Agricultures dans l’enregistrement et le suivi des élevages et les mouvements d’animaux sur les territoires. Celles-ci estiment cette implication fragilisée par la réforme à venir de l’identification nationale (projet Sinnema).

Parmi les pistes d’action à déployer, des répondants souhaitent souligner l’importance d’utiliser les activités réalisées pendant le temps scolaire (sortie en forêt ou dans des parcs) comme supports pédagogiques pour travailler avec les enfants sur l’environnement.

Il est également suggéré d’envisager des actions spécifiques auprès des exploitants agricoles et dans le cadre de la formation initiale des futurs agriculteurs, notamment concernant la gestion de l’ambrosie et de la Berce du Caucase.

Priorité 3.2 : Développer une culture commune autour du concept « Une seule santé »

52 contributions

Les commentaires des répondants sur cette priorité montrent que le concept « Une seule santé » n’est à ce jour que peu connu et partagé, d’où la mention « peu claire » figurant dans les commentaires reçus.

Il est suggéré que des actions spécifiques liées à la biodiversité dans les espaces agricoles soient relayées : fermes pédagogiques, accueil à la ferme, implantation d’infrastructures agroécologiques, Programme Biodiv’Est, mesures et suivis de la biodiversité présente dans les sols...

Il est également souligné l’importance de renforcer les liens Climat-Air-Santé. La création d’une instance régionale regroupant les différentes expertises en santé humaine, santé de l’environnement et santé animale selon le concept « Une seule santé » est évoquée.





La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens

Priorité 4.1 : Améliorer la qualité des projets en santé-environnement

42 contributions

Des répondants soulignent l'importance de créer des synergies et partages d'expériences entre les acteurs pour favoriser la mise en œuvre d'actions dans les territoires. Ils soulignent également l'importance de renforcer les connaissances sur les liens entre santé et environnement et d'outiller les acteurs de manière à proposer des actions d'envergure allant au-delà de la simple sensibilisation. Il apparaît important de décloisonner les champs de la santé et de l'environnement.

Le rôle des professionnels de santé dans la prévention est rappelé (infirmiers, CPTS, MSP).

Les CLS sont cités à plusieurs reprises comme des outils à mobiliser pour agir au cœur des territoires.

Priorité 4.2 : Renforcer le déploiement de projets en santé-environnement sur tout le territoire Grand Est et au plus près des populations

37 contributions

Pour cette priorité, des répondants mentionnent l'importance de soutenir des actions sur l'ensemble du territoire régional, et notamment dans les secteurs plus ruraux. Par ailleurs, l'importance de travailler les projets en lien avec les populations et du contexte local est rappelée.

La nécessité de faire vivre la santé environnementale dans les CLS a été mentionnée, ainsi que le lien avec les autres politiques publiques territoriales (PAT mais aussi PCAET, PPA...). L'intérêt de s'inspirer des pays frontaliers a été mentionné (notamment l'exemple des journées thématiques organisées par l'OFBS) de même que la possibilité de s'appuyer sur le [programme interreg](#) pour faire connaître et développer les projets en santé-environnement.





Objectifs phares

Lors de la consultation, une question portait sur les objectifs jugés prioritaires par les répondants.

L'objectif visant à renforcer le recours de la population à une alimentation durable, locale et de saison est arrivé en tête du classement.

L'objectif visant à renforcer les compétences des populations sur les enjeux de la préservation de la ressource en eau a été également souvent cité, reflétant une préoccupation actuelle. Ils ont de fait été ajoutés aux objectifs phares du plan.



2.1.4 : Renforcer les compétences des populations sur les enjeux de la préservation de la ressource en eau



Conclusion

L'analyse des contributions déposées lors de la consultation publique a permis de faire évoluer le projet de PRSE et notamment de compléter les objectifs phares, de préciser la formulation de certaines priorités et objectifs.

Ces contributions seront également source d'inspiration pour les travaux à venir de mise en œuvre opérationnelle du PRSE4.

Une version amendée du PRSE sera présentée lors de l'évènement de signature organisé le 17 octobre 2023 à TOMBLAINE.